

REGLEMENT du CONCOURS PHOTO « LA CREATION »
organisé par le groupe Eglise Verte de la Paroisse Ste Claire Ste Thérèse en Forez
pendant le temps pascal 2024

Article 1 : Organisateur

L'organisateur est le groupe Eglise Verte de la Paroisse Sainte Claire Sainte Thérèse en Forez.

Adresse : Paroisse Ste Claire Ste Thérèse en Forez – Maison St Joseph - 41 rue du Faubourg de la Croix – 42600 MONTBRISON

Courriel : communication@sainteclairesaintetherese.fr

Site internet : <https://steclairestethereseenforez.fr/>

Article 2 : Objet du concours

Le thème du concours est simplement : « **La création dans tous ses éclats** ».

Les photographies doivent mettre en valeur la beauté de la création, sous toutes ses formes : paysage, nature, animaux, personnes, etc... et être réalisées exclusivement sur le territoire de la paroisse. Les constructions (bâtiments, ponts, croix,...) ne sont pas des éléments possibles à retenir.

Le concours est organisé pendant le temps pascal 2024, c'est-à-dire de Pâques (31 mars) à Pentecôte (19 mai), périodes de réalisation des photographies.

Les photographies sélectionnées pourront être utilisées pour la décoration de la Maison St Joseph, dans l'esprit de l'encyclique Laudato Si : « *Loué sois-tu, mon Seigneur, pour notre mère la terre, qui nous soutient et nous gouverne, et produit divers fruits avec les fleurs colorées et l'herbe* » (Extrait de LS 1).

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est gratuit. Il est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale. Sont exclus du concours les membres du groupe Eglise Verte, organisateur.

Le nombre de participations est limité à deux photographies par participant (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse e-mail).

Les photographies, couleur ou noir & blanc, doivent être tirées sur papier photographique épais, mat ou brillant, dans un format portrait ou paysage, image de 20cm x 30cm (les tirages jet d'encre sont déconseillés car ils supportent mal l'exposition à la lumière de façon prolongée).

En s'inscrivant au concours, le participant autorise à ce que ses photos soient publiées sur le site internet de la paroisse et sur tout autre support de communication paroissial ou public.

Article 4: Modalité de participation

Pour participer au concours, il suffit de :

1. S'inscrire jusqu'au 18 mai 2024 avec le formulaire d'inscription, à télécharger sur le site paroissial (ou à demander à la paroisse) et à renvoyer à l'adresse communication@sainteclairesaintetherese.fr.

Un courriel de confirmation serez envoyé, courriel que vous devrez produire pour récupérer vos tirages après le concours.

2. Faire parvenir à l'organisateur le(s) tirage(s) des photos :

- ✓ Soit par voie postale à : Paroisse Ste Claire Ste Thérèse – Concours PHOTO – 41 rue du Faubourg de la Croix – 42600 MONTBRISON
- ✓ Soit en les déposant directement à l'accueil de la paroisse selon ses horaires d'ouverture.

Vous devez inscrire au dos de chaque tirage : vos nom, adresse, lieu de prise de vue (commune et lieu-dit) et titre de l'image.

La date limite de réception des images est fixée au 31 mai 2024.

Article 5 : Sélection des photos

Les participants seront départagés par les votes du public lors d'expositions dans les églises de la paroisse, au moins celles des messes dominicales, soit : Champdieu, Notre-Dame, Lérigneux, Soleymieux, St Romain-le-Puy, ainsi qu'éventuellement d'autres lieux à définir. Les lieux et les dates d'exposition seront confirmés ultérieurement, après la clôture des inscriptions en fonction du nombre de participants.

Les participants seront informés personnellement de ces dates et lieux par courrier électronique, d'où l'obligation de fournir son adresse courriel lors de l'inscription.

Les photographies seront exposées de façon anonyme et simplement numérotée, pendant la durée du vote. Après le vote, les noms des photographes, les titres et lieux de prise de vue seront dévoilés. Une diffusion de ces informations sera réalisée, à minima par les moyens de communication de la paroisse.

A l'issue de la période d'exposition les photos seront mises à disposition de leurs auteurs.

Article 6 : Obligations

Le participant déclare et garantit :

- être l'auteur de la photo et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de présentation au public de la photo.
- avoir obtenu l'autorisation préalable des personnes identifiables sur la ou les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés, dégageant de fait, la responsabilité de l'organisateur pour l'utilisation de la dite photo dans le cadre du présent concours.

Article 7 : Autorisation de publication

Chaque participant consent, à ce que ses photos soient publiées par tout moyen de communication de la paroisse (site et réseaux sociaux compris), et s'engage à signer, à première demande de l'organisateur, une autorisation de publication et d'utilisation de sa photo.

Article 8 : Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est disponible sur le site internet de la paroisse.

Article 11 et dernier : Informations nominatives

Conformément à la loi dite « Loi Informatique et Libertés », les informations nominatives recueillies nécessaires pour sa participation au présent concours font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande adressée à l'organisateur.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renoncer à leur participation.

Fin du règlement

Montbrison, le 30 mars 2024